

**Liste des délibérations
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire.

Présents : Dalila AÏTOUSSEKRI, Christine BESSODES, Mireille CAILLIE, Ahcène CHIBANI, Jean-Marie DUMOUCEL, Michel MATHON, Chrystelle NOBLIA, Sandrine POULAIN-DUVAL

Absents excusés : Véronique MATHON donne pouvoir à Michel MATHON, Patrick VACHER donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA

Absents : Fanny LE DUC, Laurent MOUSTIN (arrivé à 20h43 et présent au vote pour les délibérations 2025-39 et au-delà), Frédéric PONSOLLE, Bruno PÉAN

Christine BESSODES a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 03 octobre 2025

Date d'Affichage : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025-34

Objet : DELIBERATION RELATIVE AU RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-35

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-36

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET POUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-37

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'AGENT ADMINISTRATIF

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-38

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LE POSTE DE CANTONNIER

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-39

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE
POUR LE POSTE DE SURVEILLANT DE CANTINE**

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-40

Objet : ACHATS DE TERRAINS A L AMIABLE

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025-41

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Questions diverses :**Commerces et activités de proximité :**

- Après débat en commission municipale et discussions au sein de ce conseil municipal les membres sont d'accord à l'unanimité pour sauvegarder le commerce de proximité situé place du marché et démarrer la procédure d'acquisition de l'ancienne boucherie, bien composé également d'un appartement à l'étage et d'une grange. A l'appui d'une estimation effectué par deux agences immobilières, les vendeurs proposent à la commune d'acquérir l'ensemble au prix de 280 000€ sans frais d'agence. Après un tour de table où chacun s'est exprimé, les membres présents et représentés sont unanimement d'accord pour que la commune procède à l'acquisition du bien au montant proposé de 280 000€, en sachant que l'avis sera demandé aux domaines. La commune a le projet d'y installer à moyen terme un commerce de proximité, de type boucherie traiteur ou petite alimentation générale et a déjà été sollicitée par deux entrepreneurs à la recherche de ce type de local. Concernant la grange, sans usage depuis de nombreuses années, la commune pourrait l'utiliser dans un premier temps pour permettre le stationnement de quelques voitures et ainsi décharger les rues autour de la place du marché. L'accord de principe pour une acquisition au prix de 280 000€ (+frais de notaire) ayant été discuté en commission puis discuté en validé lors de cette séance, la procédure d'acquisition va être lancée et notamment la saisie des Domaines.

- Avenir de la grange : l'artisan tapissier du village a montré un intérêt pour acheter la grange située sur le parking de la mairie afin qu'il puisse maintenir son activité dans le village. Après débat, les membres du conseil valident à l'unanimité le principe d'une vente et sont d'accord pour lancer une expertise immobilière dans le but de connaître une estimation du bien. Une précédente estimation effectuée en 2020-2021 était autour de 70 000€, montant communiqué à l'époque à JP Debons.

Sécurité routière :

- Rue des bruyères : deux réunions publiques des riverains de la rue des bruyères ont eu lieu sur site les 27 et 30 septembre (100% des riverains présents) ainsi qu'en présence de M de Meaux, agriculteur, et de Mme de Meaux pour les écuries de gadancourt afin de prendre en compte les contraintes des engins agricoles et des cavaliers. Elles ont permis de définir le projet : réfection de la bande de roulement affaissée, phase de test avec des BGA mobiles pour matérialiser l'emplacement de chicanes (après la phase de test les chicanes définitives seront constituées de jardinières basses) et modification du virage côté place de l'église par élargissement du trottoir et réfection du revêtement fissuré rue des bruyères côté place de l'église. Pas de dos d'âne ni de cassis, pas de plots délimitant la voie piétonne

- Rue des près : consultation des riverains à venir le 10 octobre pour finaliser le projet de mise en sens interdit (sens autorisé=de la RD81 vers Grande Rue), réfection du caniveau en pavés, pose de chicanes,..)

- Route départementale : Sur la RD81 rue du château, le département étudie une solution de sécurisation de la traversée au niveau du petit parc pour enfants par la création d'un plateau dos d'âne.

Concernant les travaux prévus sur la RD43, un agriculteur du village a averti qu'il n'était pas favorable à un aménagement de la RD43 car cela l'empêcherait de circuler avec ses engins agricoles. Comme pour tous les aménagements étudiés sur les routes départementales, les contraintes de circulation des engins agricoles sont prises en compte, la largeur de voie ne sera en aucun cas inférieure à 4.5 mètres. Suite à réunion sur place, le service des routes départementales a conseillé la mise en place de chicanes sur Grande rue au début de la RD43. Sur la portion après l'impasse Montenolles, l'étude s'oriente vers un élargissement du trottoir côté pré des chevaux, puisque le trottoir d'en face est utilisé par le stationnement des voitures (en infraction au code de la route) et au vu le nombre de portes de garages (même si ces derniers ne sont pas utilisés). Les trottoirs sont très dégradés du fait du stationnement des voitures et du mouvement de giration à l'arrêt sur le trottoir, les conduites d'évacuation sont même apparentes à de nombreux endroits. Le conseil départemental ne rénovera pas les trottoirs détériorés par le mauvais usage des automobilistes. La largeur de la RD43 est insuffisante pour positionner des stationnements sur chaussée du fait des 4.5mètres de largeur à laisser pour permettre le passage des engins agricoles.

- Entrée/sortie de garage sans visibilité : un questionnaire sera communiqué aux habitants pour qu'ils signalent leur besoin en miroir de sortie

- Réunion d'information sur le projet d'antenne 3G/4G à venir pour les habitants de gadancourt

Projet d'aménagements sportifs :

- le projet englobe la valorisation du patrimoine des abords de l'église Saint Lucien, depuis le lavoir jusqu'au petit parc pour enfants, avec une composante importante au niveau des zones des terrains de sport qui seront aménagées en parc.

Une étude paysagère en partenariat avec une dessinatrice paysagiste et les chargés de mission aménagements & paysages, randonnées et patrimoine du PNR Vexin français a été réalisée et sera prochainement présentée en commission municipale. Les membres du groupe de travail « aménagements sportifs » constitués d'habitants volontaires et d'élus, qui avaient travaillé mi-2024 sur les types de jeux, les enjeux et points de vigilance, seront consultés ainsi que les élus pour choisir les éléments sportifs. Une autorisation préalable sera demandée à l'ABF. Des subventions seront demandées au PNR Vexin Français en complément de celles déjà acquises

Clôture de séance : 22 h

Affichage le

27/11/2025

